

L'OBSERVATOIRE PARLEMENTAIRE

N°11 - JANVIER 2026



INTERMINABLES DÉBATS BUDGÉTAIRES

L'instabilité parlementaire qui a contribué à la création de cette lettre a, presque naturellement, débouché sur d'interminables débats sur le budget de la sécurité sociale puis sur celui de l'État.

Au croisement de la technique, de la manœuvre politique et de l'économie, les incessants débats budgétaires sont un syndrome des plus visibles de l'instabilité qui règne à l'Assemblée, à laquelle s'ajoute une navette parlementaire imposée par le Sénat majoritairement de centre-gauche. Les aspects du débat sont compliqués pour le grand public mais aussi pour les élus eux-mêmes, notamment au Palais Bourbon où le renouvellement des députés depuis le début de l'ère Macron a vu émerger de nombreux néophytes de tous bords pas toujours à l'aise avec le travail parlementaire, voire même avec le travail tout court. Derrière les prises de position de chaque faction dans ce chaos d'Assemblée se trouve la perspective de 2027.

En effet, à un an et demi de l'élection présidentielle, plus personne n'envisage de sauver le soldat Macron et c'est le coup d'après qu'il faut envisager. Le retour des lois sur l'euthanasie à la fin janvier au Sénat doit nous rappeler d'être toujours vigilants et d'alerter la représentation parlementaire sur la société mortifère dans laquelle elle risque de nous plonger. Par ailleurs, nous avons pris le parti de présenter dans nos portraits du mois deux élus qui se tournent vers des échéances municipales en mars avec, comme arrière-pensée, l'idée de fuir une Assemblée où ils risquent de perdre leur place (ou tout au moins de s'éloigner d'un jeu politique où ils peuvent se sentir impuissants ou sur le point d'être relégués au rang d'opposition). Au niveau des institutions et des marchés, cette séquence est éprouvante pour le pays ; des entreprises souffrent des délais budgétaires et l'instabilité globale n'incite pas les agents économiques nationaux ou étrangers à la confiance. Si la perspective d'une dissolution s'éloigne à mesure que le crépuscule macronien approche, l'instabilité devrait se poursuivre jusqu'à la fin de son règne et, paradoxalement, le rôle de l'Assemblée se renforcer jour après jour, ce qui rend ce travail d'Observatoire parlementaire d'autant plus salutaire.

De la part de toute l'équipe de rédaction, je vous souhaite une bonne année 2026 !

Olivier Frèrejacques

Rédacteur en chef de L'Observatoire parlementaire



Calendrier parlementaire du mois de janvier 2026

- Semaine du 6 au 8 janvier 2026 :** divers débats dont « Les suites données au rapport de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance ».
- Semaine du 13 au 16 janvier 2026 :** Vote solennel : projet de loi relatif aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 ; Pt Sénat lutte contre les fraudes sociales et fiscales.
- Semaine du 19 au 22 janvier :** Pn protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux (2107) ; Pn moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'État ;
- Jeudi 22 janvier :** niche parlementaire DR dont proposition de résolution européenne visant à inscrire la mouvance des frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes.



Calendrier parlementaire du mois de janvier 2026

- Semaine du 6 au 8 janvier 2026 :** divers débats dont « débat sur la sécurité dans les musées » ; ppl accompagnants des élèves en situation de handicap.
- Semaine du 13 au 14 janvier 2026 :** ppl Habitat et offre de logement ; confidentialité des consultations des juristes d'entreprise ; améliorer les moyens d'action de l'AGRASC.
- Semaine du 19 au 22 janvier :** ppl accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs et PPL Droit à l'aide à mourir ;
- Semaine du 26 au 29 janvier :** ppl accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs et PPL Droit à l'aide à mourir.

EN SÉANCE : LES DÉPUTÉS APPROUVENT LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT SUR LA LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

Les députés ont largement approuvé (à 394 voix contre 61) la déclaration de Sébastien Lecornu concernant la lutte contre le narcotrafic, ce mercredi 17 décembre 2025. Le Premier ministre avait dénoncé l'ampleur du trafic, représentant 6,8 milliards d'euros en 2025 et touchant l'ensemble du territoire français. Pour faire face à ce fléau, les députés se sont mis d'accord sur l'établissement d'une stratégie de prévention avec le lancement d'une « grande campagne nationale au premier trimestre 2026 ». Si la question de la répression suscite le débat, le gouvernement a annoncé rehausser l'amende sanctionnant les consommateurs (de 200 à 500 euros), recruter des enquêteurs et agents de détention et créer un statut de repenti. Un léger consensus semble se dessiner sur le ciblage des têtes de réseaux, qui paraissent devoir être, pour l'ensemble des députés, les premiers sanctionnés. Certains députés du centre et du parti présidentiel ont également proposé l'instauration d'une procédure d'injonction pour richesse inexpliquée, la systématisation de la présomption de blanchiment ou l'établissement de mesures permettant de « poursuivre les commanditaires situés à l'étranger ».

EN COMMISSION : DES NOUVELLES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA NEUTRALITÉ, LE FONCTIONNEMENT ET LE FINANCEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Alors que le président de la commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public a suspendu les travaux le 22 décembre 2025, ceux-ci devraient reprendre à partir du 6 janvier. Dans le viseur du président Horizons Jérémie Patrier-Leitus se trouve l'attitude du rapporteur ciottiste Charles Alloncle, à qui l'on a reproché son ton « inquisiteur » au cours des auditions. La suspension est intervenue après l'audition des journalistes Thomas Legrand et Patrick Cohen, dont les propos, tenus dans une conversation privée filmée à leur insu et dans laquelle ils faisaient preuve d'une certaine hostilité vis-à-vis de Rachida Dati, avaient semé le doute sur l'impartialité des journalistes. Lors de l'audition, Thomas Legrand avait indiqué ne pas regretter ses propos et ne pas avoir « cherché à discréditer Rachida Dati ». Il avait d'ailleurs renversé l'accusation, indiquant que c'était « elle qui avait cherché à ruiner [sa] réputation sur un plateau de télévision ». Le journaliste a ensuite déploré le « temps consacré [par] CNews et Europe 1 » à cette affaire, assimilant cette « méthode » à des « barbouzeries ». Son collègue Patrick Cohen a, quant à lui, regretté une « opération de propagande sans limites, visant à dénigrer, à détruire le service public ». Tous deux ont depuis porté plainte et le parquet de Paris a ouvert une enquête pour « atteinte à l'intimité de la vie privée par captation ». Les nouvelles auditions sur le sujet devraient avoir lieu à la rentrée, mais l'agenda, comme les prochains invités de cette commission, ne figurent pas encore au calendrier de l'Assemblée nationale.

UN TRAVAIL PARLEMENTAIRE : QUESTION ÉCRITE N°12098 DE PATRICK HETZEL SUR LES PERSÉCUTIONS DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES AU NIGÉRIA

Le 30 décembre 2025, Patrick Hetzel (DR) a interrogé le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les persécutions dont les communautés chrétiennes du Nigéria sont les victimes. Dénonçant les centaines de Nigérians chrétiens tués, déplacés ou subissant des attaques particulièrement violentes, le député du Bas-Rhin s'est ému que ces communautés soient prises pour cible en raison de leur foi, notamment durant ce temps de Noël. S'il a salué les mesures de protection prises par les autorités politiques, l'ancien ministre a appelé à un renforcement de la sécurité et de la protection de ces citoyens et a demandé au gouvernement la mise en œuvre d'un plan d'action concret pour protéger ces communautés menacées.

EN SÉANCE : ADOPTION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT PORTANT SUR LA STRATÉGIE DE DÉFENSE NATIONALE, LES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES ET LES EFFORTS INDUSTRIELS À ENGAGER

Le 15 décembre, le Sénat approuvait la stratégie du gouvernement concernant le domaine de la défense nationale et les moyens supplémentaires ainsi que les efforts industriels à engager. À l'occasion de son allocution, Sébastien Lecornu demandait aux parlementaires de se prononcer en faveur d'une augmentation du budget de la Défense, dans la perspective de faire « monter en puissance » les forces armées. Lancement, en 2026, d'une filière industrielle dédiée aux drones (150 millions d'euros), reconstitution des stocks de munitions (0,5 milliard d'euros), lutte anti-drones, commande de quatre satellites pour « renforcer la résilience de ses capacités spatiales » (doublement du budget, avec 10 milliards d'euros d'ici 2030), développement de l'innovation en IA et dans les technologies quantiques... Tels sont les vœux du gouvernement qu'ont approuvé les Sénateurs à la mi-décembre.

EN COMMISSION : PROTÉGER LES JEUNES DE L'EXPOSITION EXCESSIVE ET PRÉCOCE AUX ÉCRANS ET DES MÉFAITS DES RÉSEAUX SOCIAUX

Le 10 décembre 2025, la commission de la culture a adopté une proposition de loi visant à protéger les jeunes de l'exposition excessive et précoce aux écrans et des méfaits des réseaux sociaux. Le texte, déposé par la sénatrice centriste Catherine Morin-Desailly, entend dénoncer les effets délétères d'une exposition excessive aux écrans sur le développement des enfants, leurs apprentissages et leur santé. Ses différents articles prévoient de former les professionnels de la petite enfance et de l'Éducation nationale sur ce sujet, d'imposer la diffusion de messages de prévention sur les emballages d'appareils connectés et dans les publicités, d'encadrer l'usage des appareils dans les structures de la petite enfance, ou encore de « construire une stratégie commune rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant sur tous les temps de l'enfant, y compris le périscolaire ». Essentiellement articulé autour de la prévention, le texte comporte, comme mesure la plus dissuasive, une amende de 37 500 euros pour le non-respect de l'obligation d'apposition d'un message de prévention sur les emballages d'appareils connectés neufs ou reconditionnés. Adopté en séance au Sénat le 18 décembre, le texte devra être présenté à l'Assemblée nationale très prochainement.

UN TRAVAIL PARLEMENTAIRE : QUESTION DU SÉNATEUR FRANCIS SZPINER (LR) SUR LES GRAVES DYSFONCTIONNEMENTS RÉVÉLÉS AU SEIN DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

À l'occasion d'une question orale sans débat datée du 18 décembre 2025, le sénateur LR Francis Szpiner est revenu sur les graves manquements de l'aide sociale à l'enfance à Paris, récemment pointée du doigt pour avoir fait subir des traitements inadéquats à des enfants placés. Le parlementaire a déploré plusieurs manquements parmi lesquels les manques d'effectifs des éducateurs sociaux, les manques de places, l'absence de coordination entre les services de l'ASE avec les tribunaux, association ou hôpitaux... « Ces défaillances violent les droits fondamentaux des enfants et remettent en cause l'efficacité des politiques publiques de protection de l'enfance », a ainsi souligné le sénateur avant de demander au Gouvernement quels moyens il comptait mettre en œuvre pour garantir un suivi digne des enfants.

PORTRAIT DE PARLEMENTAIRES



HENRI ALFANDARI

Député de la IIIème circonscription de l'Indre-et-Loire

Henri Alfandari est né le 2 octobre 1979 à Chambray-lès-Tours. Membre du parti Horizons, fondé par l'ancien Premier ministre Édouard Philippe, il incarne une ascension rapide dans la sphère politique tourangelle, marquée par un engagement local progressif et une fidélité à la majorité présidentielle. Originaire d'Indre-et-Loire, où il grandit à Saint-Cyr-sur-Loire, Henri Alfandari étudie au lycée de Loches avant de s'orienter vers des études en économie et gestion, puis vers le cinéma et la réalisation documentaire. Il exerce ensuite comme directeur de la communication au sein du Groupe Saint-Gatien, une entreprise familiale de santé dirigée par son père, jusqu'en 2021. Son parcours politique débute en 2020 avec son élection comme maire de Genillé, une petite commune du Lochois. L'année suivante, en juin 2021, il devient conseiller départemental du canton de Loches, délégué aux sports, à la citoyenneté et au budget participatif. Rallié à la majorité de droite au département, il rejoint Horizons dès sa création et intègre la coalition Ensemble pour les législatives de 2022. Élu député de la 3ème circonscription d'Indre-et-Loire en juin 2022 avec 57,2 % des voix face à la candidate NUPES, il est réélu en juillet 2024 avec plus de 62 % contre un candidat soutenu par une inédite alliance LR-RN. Membre du groupe Horizons et apparentés, il siège à la Commission des affaires économiques. Il se distingue par son travail sur les énergies renouvelables, en étant rapporteur du projet de loi d'accélération de leur production en 2022, et par une résolution européenne défendant le nucléaire pour la décarbonation en 2023. En 2024, il porte une proposition de loi organique visant à autoriser le cumul d'un mandat parlementaire avec une exécution locale. Depuis 2025, Henri Alfandari prépare activement les élections municipales de 2026 à Tours, où il est officiellement investi par Horizons. Se présentant comme un candidat de renouvellement et « antisystème », il dénonce les « arrangements » politiques locaux et propose une ville « plus belle, plus sûre et plus attractive » : renforcement de la police municipale, vidéosurveillance, embellissement urbain et grands projets comme une aréna. Malgré des divisions à droite et des critiques sur son positionnement, il appelle à l'union et maintient sa candidature avec détermination pour tenter de remplacer l'écologiste Emmanuel Denis.



EMMANUEL GRÉGOIRE

Député de la VIIème circonscription de Paris (Socialiste et apparentés)

Emmanuel Grégoire est né le 24 décembre 1977 aux Lilas (Seine-Saint-Denis). Membre du PS, il incarne une ascension régulière dans la gauche parisienne, marquée par une fidélité à la majorité municipale d'Anne Hidalgo et un engagement progressif au cœur de l'appareil socialiste. Issu d'une famille de tradition communiste, père permanent du PCF, grands-pères adhérents, il grandit entre Seine-Saint-Denis et Charente-Maritime après le divorce de ses parents. Diplômé de Sciences Po Bordeaux (promotion 1999) et titulaire d'une licence de philosophie, père de trois enfants, il exerce parallèlement comme associé dans un cabinet de conseil médical (2008-2016). Adhérant au PS en 2002 pour soutenir Lionel Jospin, il s'implante dans le 12ème arrondissement de Paris, où il réside depuis plus de vingt ans. Secrétaire de section, il dirige la campagne municipale de 2008, intègre le cabinet de Bertrand Delanoë, puis devient chef de cabinet du maire (2010-2012). Après la victoire de François Hollande, il rejoint Matignon comme chef de cabinet de Jean-Marc Ayrault jusqu'en 2014. Élu adjoint d'Anne Hidalgo en 2014 (ressources humaines, budget, modernisation), il devient premier adjoint en 2018, pilotant notamment l'urbanisme. Il porte l'adoption du plan local d'urbanisme bioclimatique en 2023, conciliant espaces verts et logements abordables. Réélu en 2020 après fusion avec les écologistes, il cède la mairie du 12e à Emmanuelle Pierre-Marie. Sa relation avec Hidalgo se dégrade ; il se fait élire député de la 7ème circonscription en 2024, battant l'ancien ministre macroniste Clément Beaune, et démissionne de son poste de premier adjoint. Candidat à la succession d'Hidalgo pour 2026, il annonce sa candidature en novembre 2024 et remporte la primaire PS en 2025 (52,75 %) face à Rémi Féraud et Marion Waller. Défenseur de l'immigration, il propose en 2025 une loi pour accompagner les demandeurs d'asile déboutés. Il prône la réquisition des logements vacants, une taxation des résidences secondaires et la lutte contre la « gentrification ». Fin 2025, un sondage Ipsos place sa liste d'union gauche (PS-Écologistes-PCF, sans LFI) à 32 % au premier tour, devant Rachida Dati (27 %). Sans alliance, il chuterait à 20 %.

La définition du mois : loi spéciale pour le budget

La loi spéciale pour le budget, prévue par l'article 47 de la Constitution du 4 octobre 1958 et l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001, est une procédure exceptionnelle en droit budgétaire français. Elle s'applique lorsque la loi de finances de l'année n'a pas été promulguée avant le 31 décembre, empêchant l'entrée en vigueur du budget au 1er janvier. Son objectif est d'assurer la continuité de la vie de la Nation et le fonctionnement des services publics, en évitant une interruption des recettes et dépenses essentielles. Provisoire et strictement limitée, elle n'est pas un budget de substitution. Elle autorise principalement : la perception des impôts et ressources existantes (aux taux de l'année précédente) ; le versement aux collectivités territoriales des dotations prévues ; les emprunts nécessaires. Un décret complémentaire ouvre ensuite les crédits « services votés », dans la limite minimale des montants approuvés l'année précédente. La loi spéciale cesse ses effets dès la promulgation de la loi de finances définitive, généralement adoptée en début d'année suivante.